

## Critères d'admissibilité et d'évaluation des colloques

### Critères d'admissibilité

---

Pour être transmises au comité scientifique, les propositions de colloques doivent respecter les cinq critères suivants :

1. *À l'université* : être soumises par un professeur, par un chargé de cours détenteur d'un doctorat ou par un chercheur établi (y compris les postdoctorants et les professionnels de recherche détenteurs d'un doctorat).  
*Au collégial* : être soumises par un professeur, ou par un chercheur établi détenteur au minimum d'un diplôme de maîtrise.  
*Milieux autres* : être soumises par un professionnel de recherche ou par un chercheur établi détenteur d'un doctorat.
2. Présenter une liste de conférenciers pressentis provenant de divers établissements et d'institutions, avec un maximum de 50 % d'un même établissement ou d'une même institution (cette pluralité devra aussi se refléter dans le programme final si le colloque est accepté);
3. Être rédigées en français, la langue officielle du congrès (voir la [politique linguistique](#));
4. Être soumises avant le lundi 4 novembre 2019 à 23 h 59; aucune proposition ne pourra être transmise après cette date;
5. Être soumises par le formulaire en ligne et enregistrées en mode final. Les propositions envoyées par courrier électronique ou par voie postale ne seront pas transmises au comité scientifique.

### Règlements généraux

---

1. Une même personne ne peut soumettre plus de deux propositions de colloques en tant que premier responsable (scientifiques et/ou *Enjeux de la recherche*).
2. Les décisions du comité scientifique sont sans appel.

### Critères d'évaluation

---

L'évaluation sur 50 points se fondera sur cinq critères :

1. L'importance et l'originalité de la problématique proposée (15 points);
2. La pertinence scientifique et/ou sociale de la problématique du colloque (10 points);
3. La pertinence du format du colloque (5 points);
4. Le statut et le nombre de conférenciers pressentis. Avoir un minimum de cinq conférenciers (confirmés ou non) (10 points);
5. La compétence et l'expérience du responsable dans l'organisation de colloques scientifiques (10 points).

Voir : <http://www.acfas.ca/evenements/congres/appel-propositions>